

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 2013-07**

Avis est donné par la soussignée, greffière par intérim de cette Ville que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu l'approbation requise par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

2013-07 intitulé « Règlement numéro 2013-07 modifiant le règlement numéro 2013-00 tel qu'amendé concernant les plans d'aménagement d'ensemble de façon à y introduire des dispositions particulières applicables aux zones H-325 et H-326».

- Avis de motion : 18 janvier 2022;
- Adoption par le conseil municipal du projet de règlement : 18 janvier 2022;
- Avis public de consultation écrite : 24 janvier au 9 février 2022;
- Adoption par le conseil municipal du règlement : 8 mars 2022;
- Émission du certificat de conformité par la MRC de Roussillon : 4 avril 2022.

Ce règlement est entré en vigueur le 4 avril 2022, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en faisant une demande aux Services des affaires juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca

Donné à Sainte-Catherine, ce 6 avril 2022



Danielle Chevette, directrice générale
Greffière par intérim